



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique du 1er mars 2016 – déclaration liminaire

Le comité technique de ce jour sera consacré principalement au budget, à l'évaluation professionnelle, et à la formation.

Sur le budget tout d'abord, constatons que les années se suivent et se ressemblent. Nous faisons face cette année à une diminution de 8 % de la dotation de 1^{er} niveau corrigée des remboursements des fluides à la centrale, qui détermine les moyens de notre direction. Cette baisse est pour la CGT inacceptable ; Elle nous conduit à nous interroger : combien de temps la DGFIP tiendra-t-elle avec cette politique du « toujours moins » ?

Concernant le bilan de l'évaluation, nous avons déjà indiqué nos critiques du système actuel, qui contingente artificiellement les bonifications. Mais nous contestons la mise en œuvre dans l'opacité du prochain système de reconnaissance professionnelle.

Alors que nous ne savons pas encore si les bonifications attribuées aux agents de catégorie B cette année seront suivies d'effet, les entretiens se tiennent comme si de rien n'était.

La CGT demande un moratoire sur les entretiens en attendant une clarification sur les effets de la réforme pour l'évaluation cette année.

Par ailleurs, la CGT rappelle qu'elle s'oppose au PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération). Cet accord minoritaire imposé par le gouvernement au mépris de la démocratie syndicale, conduira de nombreux collègues à voir leur pouvoir d'achat dégradé notamment par l'allongement des durées d'échelon. Par ailleurs, les maigres gains obtenus seront absorbés par la hausse des cotisations sociales.

La CGT s'oppose également au RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire de la fonction publique), qui conduira les agents qui y seront soumis à une diminution et à une individualisation des primes ainsi qu'à des avancements différents selon les postes occupés, et au passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique de métier. Ce qui signifierait pour notre administration que les agents pourraient être bloqués sur des fonctions informatiques ad vitam aeternam sans possibilité de mutation administrative. On nous promet que le RIFSEEP ne s'appliquera pas à la DGFIP, qui telle le village d'Astérix, serait la seule administration épargnée par ses mesures. Qui peut croire que cette exception sera durable ?

Alors que l'ancienne ministre Mme Lebranchu avait promis une **revalorisation du point d'indice**, bien modeste, la négociation promise semble s'être perdue dans les limbes du remaniement ministériel.

Ajoutons les **attaques gouvernementales contre le code du travail et les remises en cause du temps de travail**. Si ces réformes entrent en œuvre, les fonctionnaires ne seront pas épargnés : le statut de la fonction publique est remis en cause, l'organisation des 35 heures est menacée, à l'image de ce qui s'est produit à l'APHP (assistance publique hôpitaux de Paris).

La CGT appelle donc l'ensemble des salariés à se mobiliser contre ces projets dont même les plus ultralibéraux n'auraient osé rêver il y a quelques années à peine, et à participer aux initiatives qui ne manqueront pas d'être proposées dans les semaines à venir.